

M. de Chomont de Dour
de l'ys... Jan.
1665.

N. 457.1.

Abonsidur;

Parmy diverses marquis de vostre amitie j'attime biaucoups
celle que vous boner de me donner, en m'advertisant de ce
qui s'est dit a mon prejudice dans vostre conversation avec M.
Qu'il n'avoit tenu qu'a cent mille francs, lequel si le Parlement
de Paris eut peu fournir, Orange luy auroit este remis, apres
quoy vous pourriez juger en quel estat on auroit mis les affaires du
Roy en ces quartiers de la bas, et s'il n'y alloit pas de la perte
de deux ou trois Provinces. Je vous prie de vous souuenir qu'on
vous auroit dit la misma chose il y a trois ans, sinon qu'on ne spirifa
pas la Somme, et qu'on mit au lieu du Parlement de Paris feu
M^r le Duc d'Orleans, de quoy mesme on disoit avoir un Traite
signé. Une autrefois on m'accusoit d'avoir cabale avec les
Huguenots: enfin changeant de noms et de circonstances selon que
pour les choses controuuees on manque de Memoire, ou qu'on juge
les apparences de ce qu'on veult faire croire plus approchantes de la
vray semblance. Je distruisis Dieu mercy, la calomnie d'alors
par un Memoire que je fis tenir a M^r de Sionne, qui eut la
bonte de lire au Roy en presence de M^r Le Tellier. Sa Maj^te
et ces M^r trouuerent mon commerce avec les Huguenots, et
ma participation aux troubles de France si peu criminels que M^r
de Sionne fit response de la part du Roy, que Sa Maj^te et eux
se souuenoyent en effet des seruices que j'avois rendus en
Languedoc et Provence en 1652, que le Roy estoit persuade'
du reste contenu aud^t Memoire que vous auer beu Monsieur,
et auoit commandé a Monsieur le Tellier de m'entendre quand
je voudrois sur le sujet de mes affaires particulières, ce qui m'
auoit este interdit pendant 5. Mois, comme vous scauez;

Je vous edifiay vous mesme sur ce que je m'avois intrigué dans les
troublis du Boisnage, comme j'en auois informé S.A. lors que la
chose arriva, vous disant, que comme vous auiez en part tant
d'années durant aux plus importantes, et aux plus secrètes affaires
des deux derniers Prince d'Orange, vous scauiez que l'instruction des
Gouverneurs d'Orange portoit de ne se mêler en aucune façon
dans les dissensions du Royaume, mais que quand il falloit necessai-
rement prendre party, ils prissent toujours celuy du Roy; c'est a
que j'ay fait. Tant que les choses ne pericliterent point, je ne
me mislay de rien jusqu'à ce que les affaires vindrent au
desirpoir, celle de Provence estoient en l'Estat que chascun
peut. Le Languedoc Gouvernement de M. le Duc d'Orléans
luiuit presques tout entier sans repugnance son Gouverneur On le
du Roy mineur. Alors la necessité des affaires requerrroit un service
que presques moy seul je pouuois rendre, c'eust de disposer certain
Regiment de six cents hommes à la vérité presques tous Huguenots,
nots du Barreys (destiné à autre chose, à suivre M. le Duc
de Mercœur, qui n'avoit presques que cela pour conquérir la
Provence, comme il fit. Voila tout mon commerce avec les
Huguenots, ausquels je ne me bantay point d'avoir inspiré leur
Fidélité pour le service du Roy, ils ont leur S. Paul, qui
les regle là dessus aussi bien que les exemplis de leurs Pères,
dont les restes des Massacres, et des supplices affermirent les
Trosnes de Henry 3. et de Henry 4., et firent en Languedoc
en 1632 pour Louys 13., ce que chascun a veu, ainsi n'avoient
ils pas besoing de ma persuasion pour faire ce qu'ils firent
à Montauban, à la Rocheille, cher nous et ailleurs dans un
temps ou ny le Roy ny la Régence ne leurs faisoit ny tort
ny violence.

Pour ce qui est de feu M. le Duc d'Orléans son conseil
stabli dans le Languedoc, dont pas un n'eust Huguenot.

Sur ma parole, m'envoya le d^r de la Tour la Bafie
Vieux M^e de Camp pour m'offrir de la part de leur Maistre,
de la Reine d'Angleterre, et de feu^e Mad^e la Princesse Royale
d'Orange, à ce qu'il me dit la confirmation de mon Gouverne-
ment jusqu'à la Majorité du Prince, avec toutes sortes
d'avantages dans le party, si seulement je voullois user de —
quelques l^gerces complaisances pour eux. Je luy respondis ce que
je voulloit dire de l'instruction des Gouverneurs d'Orange.
qui me lioit si fort que je serois obligé de donner sur le Champ
avis en Cour de France de tout ce qu'il venoit de me dire
comme je fis de cela aussi bien que des Troupes que je donnay
à Monsieur de Mercocur, j'en ay de Lettres de remerciement
et du Roy, et de M^{le} le Cardinal Mazarin. Si quelque chose
m'a peu faire soupçonner de changement, ce peut étre que je
n'ay jamais pretendu récompense de pareils Services, comme tout
le monde fait et doit faire. Lors qu'il les rend en témoing
de servir le Roy, là où moy je le faisois purement pour obeir
à mon Maistre, bien que j'eusse d'ors, comme j'ay encor-
présentement les plus respectueux desirs qu'il est possible pour
le service de Sa Maj^e.

Touchant le Parlem^t de Paris, voicy en saine conscience
les premiers Nouvelles que j'en ay : ne m'ayant de ma vie rien
été proposé de sa part que je me souvienne, moins m'a it demandé
le Chasteau d'Orange, qu'ame du monde ne m'a jamais demandé
que le Roy.

J'en dois point finir sans vous prier de vous souvenir de ce que
vous respondit un jour M^{le} Le Tellier dans la veille pour de l'^s
Germain, en présence si je m'en souviens de M^{le} le Mars^{al} de
Grammont, Mons^r Colbert, et autres personnes de haute importance
qu'il falloit avouer que Ny M^{le} l^r Prince d'Orange ny leurs
Gouverneurs, ni myme le Comte de Dosa n'avoient jamais donné
Sujet de plainte au Roy.

